



Journée d'études régionale Hauts-de-France

Association Ressources Polyhandicap Hauts-de-France

Polyhandicap : Passage aux urgences et la suite ?



TARIFS

Professionnel d'établissement :

- Adhérent ARP HDF ou Contribuant CREAI..... 50 €
- Autres..... 110 €

Individuel :

- Famille – Etudiant* - Demandeur Emploi*..... 20 €

* Sur justificatif

Le repas est compris dans chaque droit d'entrée.

INSCRIPTIONS

Jusqu'au 15 octobre 2018

Les annulations motivées pourront être remboursées jusqu'au 6 novembre 2018. Au-delà, un forfait de 15 € sera retenu (correspondant aux frais de repas et de dossier)

RENSEIGNEMENTS

CREAI HAUTS-DE-FRANCE

54 Bd Montebello - BP N° 92009 - 59011 LILLE CEDEX
Organisme déclaré auprès de la Préfecture de région sous le numéro 31 59 037 99 59

Contact : Kathy LECLAIRE - ☎ LD. 03 20 17 03 09 -

Fax : 03 20 17 03 17 - kleclair@creaihdf.org

Si vous accompagnez une personne en situation de handicap, merci de signaler votre besoin d'assistance auprès du secrétariat du CREAI.

Lambres Lez Douai
(59552)

mardi

13 novembre 2018

9h00 – 17h30

(accueil à partir de 8h 30)

Salle des fêtes Jules Fromont
Place du Général de Gaulle



Journée organisée en collaboration avec le
CREAI Hauts-de-France et l'APEI Les
Papillons blancs du Douaisis

8h 30 ACCUEIL CAFE

9h 00 Introduction

Dr Bruno POLLEZ, Président de l'Association Ressources Polyhandicap (ARP) Hauts-de-France



DES URGENCES VERS LES AIDANTS ET LES ÉTABLISSEMENTS

9h 20 Constats des problématiques vécues par les familles

Recueil de témoignages : famille Claudie Stempien, famille EEAP Fechain.

Michèle DESENFANT, Parent d'Antoine

9h 40 Faire connaître les urgences, leurs capacités, leurs limites

Présentation de fiches d'information et d'un livret d'accueil destinés aux familles et aux établissements.

Pr. Vincent TIFFREAU, Chef de service de Médecine physique et de réadaptation, Hôpital Swynghedauw, CHRU de Lille
Mme le Dr Marie GIROT, Service urgences adultes en période de transition

10h 30 Les conventions domicile/établissements/structures

Les modalités d'accueil des personnes handicapées et les formations des personnels hospitaliers mises en place à l'hôpital de SECLIN

Christel LARUELLE, Cadre aux urgences de l'hôpital de Seclin



11h Questions, partage de réflexions

11h 20 PAUSE



Cette journée destinée aux professionnels de tous types d'établissements ou services (hôpitaux, médicosocial ou service de proximité), mais aussi à des familles, a pour but de sensibiliser tous les aidants concernés

par la situation d'urgence vitale chez une personne polyhandicapée.

Comment une réflexion en amont de la situation d'urgence peut-elle contribuer à modifier les états d'esprit, à accueillir dans de meilleures conditions les familles, à soigner mieux, mais aussi à permettre un retour rapide dans les structures de vie ou au domicile, avec des prescriptions applicables, comprises et respectées par chacun ?

Cette journée abordera l'urgence par le côté hospitalier puis par le vécu des familles, à la lumière des avancées des lois et d'une éthique partagée par tous les participants. Les questions éthiques et la méconnaissance de la loi sont souvent à l'origine de dysfonctionnements, c'est ce que cette journée veut prévenir, afin que l'hôpital reste réellement un lieu pour le soin aigu et un recours dans lequel chacun peut avoir confiance.

11h 45 Urgences pédiatriques

La prise en compte du polyhandicap aux urgences pédiatriques du CHRU de Lille : les modalités de prise en charge, les difficultés rencontrées et les outils mis en place pour ces enfants, à travers l'expérience d'une équipe sensibilisée particulièrement à la relation mère-enfant et aux conséquences dans la vie quotidienne d'une famille d'une hospitalisation réussie, même lors d'une situation d'urgence vitale.

Service du Pr DUBOS, Hôpital Jeanne de Flandres, CHRU Lille

12h 20 Le temps de l'hospitalisation

Des urgences vers un service de neurologie
L'accueil des personnes adultes très lourdement handicapées, soit antérieurement, soit de façon aiguë lors de l'hospitalisation au CHRU : comment l'urgence est-elle assurée dans le respect de la vie des personnes et de leurs familles ? Comment les explications des accueillants du CHRU peuvent-elles contribuer à une prise en charge réellement soignante à long terme ?

Pr Luc DEFEBVRE, Neuro A Unité d'évaluation épilepsie

13h 00 Les Ch'ti Clowns et questions



13h 15 REPAS



Questions, partage de réflexions

DES FAMILLES ET DU MEDICO-SOCIAL VERS LES URGENCES ET LES SERVICES HOSPITALIERS

14h 15 Des aidants et des établissements vers les urgences et services hospitaliers

Les limites de la loi Claeys-Léonetti : présentation de fiches en référence aux « directives anticipées »

Les directives anticipées, fer de lance des lois sur la fin de vie, ont-elles une application dans le domaine du polyhandicap ? Comment les contraintes liées au polyhandicap apportent-elles des éléments pour que les parents puissent, en lien avec les professionnels, élaborer des conduites à tenir responsables et respectueuses pour chaque situation ?

Dr Philippe PERNES, Pédiatre

Questions d'éthique

A partir de l'expérience quotidienne de la décision collégiale, dans le cadre d'une réflexion éthique pluri-professionnelle, comment les familles peuvent-elles être profondément marquées par l'accueil qui leur est fait et les explications données dans les situations où la vie et la mort semblent si proches que l'angoisse peut les submerger ? Sur quelles bases une réflexion éthique peut se développer avec les familles et les aidants professionnels ?

Dr Robin CREMER, Référent éthique CHRU et réanimateur pédiatre à Jeanne de Flandres

15h 15 Fiches d'informations

Des exemples de boîtes à outils (la boîte à outils CHESSEP) élaborés avec et dans les établissements médico-sociaux, en lien étroit avec les familles. Réflexion à partir des documents multiples existants, et proposition d'une fiche-type « spécifique au polyhandicap ».

Dominique CRUNELLE, Orthophoniste et Docteur en sciences de l'éducation

Dr Jacques LEMAN, Médecin ORL

16h 00 Les Ch'ti Clowns



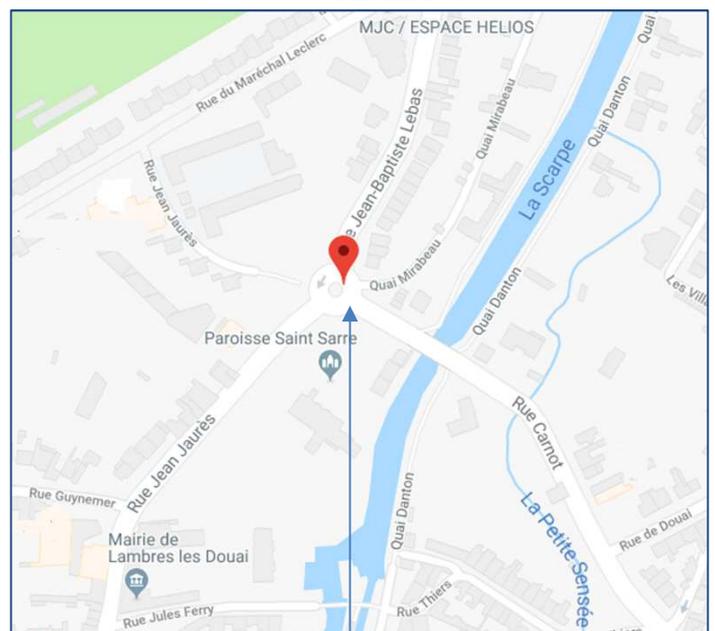
16h 30 Table ronde

Associant parents, professionnels du secteur médico-social et du secteur hospitalier. Au-delà des urgences, comment proposer un séjour hospitalier privilégié ?

17h 15 Conclusion : synthèse et perspectives. Les attentes et les besoins des familles

Dr Bruno POLLEZ, Président de l'ARP Hauts-de-France

17h 30 FIN DES TRAVAUX



Place du Général de Gaulle, Lambres Lez Douai (59552)



Bulletin d'inscription - Journée du 13/11/2018 « Polyhandicap : Passage aux urgences et la suite ? »

Bulletin à retourner **avant le 15 octobre 2018** à **CREAI HAUTS-DE-FRANCE**
 • par courrier : 54, Boulevard Montebello – B.P. 92009 - 59011 LILLE CEDEX
 • par mail à : kleclair@creaihdf.org
 • par fax : 03 20 17 03 17

COORDONNEES

Nom de l'établissement de fonction (pour les professionnels) :

(Pour tous)

Adresse :

CP : Ville :

☎ Mail :

PARTICIPANT 1

Nom : Prénom :

Professionnel → Fonction :

Famille Etudiant Sans emploi Autre (précisez) :

Mail :

- 50 €
- 110 €
- 20 €

PARTICIPANT 2

Nom : Prénom :

Professionnel → Fonction :

Famille Etudiant Sans emploi Autre (précisez) :

Mail :

- 50 €
- 110 €
- 20 €

Si plus de 2 personnes d'un même établissement,
merci de joindre la liste des participants (nom/prénom/fonction) à ce bulletin

TOTAL	€
-------	---

Les données collectées sur cette fiche servent à vous adresser tous documents liés à la journée (confirmation, dossier du participant, attestation, facturation...).

Elles seront partagées avec notre partenaire, l'ARP HDF, et les participants aux travaux de la journée, sauf si vous nous signifiez votre désaccord en cochant la case..... **Je refuse la communication des données reprises sur ce bulletin**

MODALITES DE REGLEMENT

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Chèque ci-joint (à l'ordre du CREAI Hauts-de-France)
→ Une facture acquittée vous sera adressée après la journée | <input type="checkbox"/> Virement bancaire |
| <input type="checkbox"/> Mandat administratif | <input type="checkbox"/> Sur présentation de facture |

Si adresse de facturation différente, précisez :

CONDITIONS D'ANNULATION ET REMBOURSEMENT

- Les annulations motivées pourront être remboursées jusqu'au 6 novembre 2018. Au-delà, un forfait de 15 € sera retenu (correspondant aux frais de repas et de dossier).
- Les annulations non signalées auprès du CREAI ne pourront plus faire l'objet d'un remboursement après l'évènement. Le tarif d'entrée sera dû dans son intégralité.

TARIFS

- Professionnel d'établissement :**
- Adhérents ARP HDF ou Contribuant CREAI..... 50 €
 - Autres..... 110 €
- Individuel :**
- Famille – Etudiant* - Demandeur Emploi*..... 20 €
- * sur justificatif
- Le repas est compris dans chaque droit d'entrée.**